

Décision Générale colonial

Décision n° 1330 AFFECTATIONS SPÉCIALES

n° 1330

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 décembre 1939
Numéro JO n° 517 du 31/12/1939	Date du numéro 31 décembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

Les militaires des réserves dont les noms suivent, employés au chemin de fer francoéthiopien, sont classés dans l'affectation spéciale, dans leur emploi actuel, pour une durée de trois mois, à compter de la date de la présente décision : MM Scheuch Ceun), service armé, classe de mobilisation 1924. tourneur : Isbled (Maurice). service armé, classe de mobilisation 1924. comptable : Bellin thRavmondi, service arme, classe de mobilisation 1928, sous-chef de gare : Thiévon (Louis). service armé, classe de mobilisation 1925, facteur : Ader (Pierre), service armé, classe de mobilisation 1922, chef d'équipe : Duproz (l'ierre), service armé, classe de mobilisation 1922. chef de district : Cotard tArmandi. service armé, classe demobilisation 1517. chef mécanicien : Duncan tEtionnei. service armé, classe de mobilisation 1917. sous-chef de bureau : Paillurd (Louis). service armé, classe de mobilisation 1216, sous-chef de gare : Biainien (Lucien), service arme, classe de mobilisation 151%. cuisinier.